

En 1946, un programme de piégeage du rat musqué dans le sud de la Saskatchewan a été inauguré. Chaque trappeur des régions habitées obtient un permis qui détermine la région où il est autorisé à opérer. Les saisons de chasse fermée générale sont chose du passé et les rats musqués en toute saison peuvent être capturés conformément au programme. La moyenne de la production annuelle depuis 1946 a presque triplé par rapport à la moyenne de la production annuelle d'une période correspondante antérieure. La prise de 1955 (environ 1,951,800 animaux) a été sans égale; celle de 1956 a été de 1,731,978 animaux.

Le pékan, le renard, le lynx, la martre, le vison, la loutre, l'écureuil et le lapin, sont d'autres animaux à fourrure importants du point de vue économique. Le nombre de ces animaux ainsi que la valeur de leurs peaux ont varié depuis quelques années, mais la production plus abondante de castors et de rats musqués a aidé à stabiliser le revenu du trappeur. Bien que le prix de la plupart des fourrures ait diminué ces dernières années, le revenu provenant des fourrures d'animaux sauvages en Saskatchewan s'est maintenu.

Le blaireau, le raton laveur et le glouton offrent aujourd'hui peu de valeur économique. Les loups, les coyotes et les renards sont classés parmi les bêtes nuisibles dans les régions habitées et de vastes programmes de destruction ont été exécutés afin d'en réduire le nombre. Des chasseurs sont payés strictement pour chasser le coyote depuis 1948 et cet animal ne cause plus d'ennuis dans les centres habités. La prime pour la capture des loups a cessé d'être payée à l'automne de 1954, mais l'usage d'appâts empoisonnés placés sur les lacs de grande étendue des régions isolées constitue la méthode actuelle de destruction. Seuls les employés du ministère sont autorisés à manipuler le poison. Ce travail devient de plus en plus important, non seulement pour protéger le gibier indispensable au bien-être de la population du Nord mais aussi pour diminuer les risques de propagation de l'épidémie d'hydrophobie qui sévit dans l'Ouest depuis quelques années ainsi que l'hydatide, découverte chez certaines espèces de gros gibier.

La belette est un précieux animal à fourrure et détruit les rongeurs. Toutefois, comme la fermeture de la chasse dans des régions très vastes ne semble pas augmenter leur nombre, une courte saison de fin d'automne et de début d'hiver est ouverte aux endroits où n'existe pas de saison régulière d'hiver. Jeunes campagnards et chasseurs ont ainsi la chance de capturer quelques-unes de ces précieuses bêtes à fourrure.

Le lièvre acquiert de l'importance depuis quelques années; il s'en est capturé environ 100,000 en 1956 qui ont rapporté un prix moyen de 58c.

Alberta.—Le commerce des fourrures en Alberta diminue depuis quatre à cinq ans, à cause surtout du faible marché des fourrures à long poil. Les ventes de peaux sont presque nulles dans le cas des coyotes, des loups, des renards, des myopotames et des mouffettes et peu nombreuses dans le cas des lynx et des gloutons. La demande porte aujourd'hui sur l'écureuil, le rat musqué, l'hermine, le vison et le castor. Le prix des fourrures au cours de la saison terminée le 30 juin 1956 a légèrement baissé. En 1956, les peaux de castors se vendaient en moyenne \$10.45 et celles de rats musqués 91c. contre \$13.08 et 99c. en 1955.

L'industrie du piégeage a beaucoup changé ces dernières années. Quelque 3,000 trappeurs titulaires de concessions fournissaient autrefois presque toute la prise. La capture d'animaux à fourrure par les propriétaires et les occupants de terres privées s'accroît, particulièrement dans le cas du castor et du rat musqué. Aujourd'hui, 50 p. 100 des castors capturés en Alberta le sont sur des terres privées; la capture en est autorisée pour les résidents munis d'un permis. Un autre changement est le remplacement graduel des concessionnaires blancs par des Indiens et des Métis, qui forment maintenant 43 p. 100 du total contre 30 p. 100 trois années auparavant; sur les 2,800 concessionnaires, 1,200 sont des Indiens.

Au sujet de la destruction des bêtes de proie, on a constaté que le régime des chasseurs spécialement engagés donne de meilleurs résultats que l'ancien régime des primes. Des primes sont maintenant payées à l'égard des pumas seulement, bien que certains chasseurs bien équipés reçoivent un supplément de \$25 pour chaque puma capturé.

En 1956, les règlements de la chasse ont été modifiés afin d'assurer une certaine protection à l'ours noir et à l'ours brun. Ces animaux sont maintenant protégés en tout temps, sauf durant la saison de chasse régulière.